

## **GE\_GERICHTE ATAS/899/2009 vom 2. Juli 2009**

GE Cour de justice, 2009-07-02, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ATAS\\_899\\_2009](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_899_2009)

FR: GE\_GERICHTE ATAS/899/2009 du 2 juillet 2009

IT: GE\_GERICHTE ATAS/899/2009 del 2 luglio 2009

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

Donne acte à M. S \_\_\_\_\_ et Mme R \_\_\_\_\_ -S \_\_\_\_\_ de leur engagement de payer solidairement entre eux 6'000 fr. pour solde de tous comptes et de toutes prétentions en relation avec leur responsabilité comme administrateurs de CUIRIMPEX SA, à la CAISSE INTERPROFESSIONNELLE AVS

#### **E. 2**

Donne acte à la CAISSE INTERPROFESSIONNELLE AVS de ce qu'elle l'accepte comme tel.

#### **E. 3**

Donne acte à M. S \_\_\_\_\_ et Mme R \_\_\_\_\_ -S \_\_\_\_\_ de ce qu'ils s'engagent à effectuer ce paiement d'ici au 19 juin 2009 au plus tard.

#### **E. 4**

Les y condamne en tant que de besoin.

#### **E. 5**

Déboute les parties de toutes autres conclusions.

#### **E. 6**

Compense les dépens.

#### **E. 7**

Dit que la procédure est gratuite.

#### **E. 8**

Informe les parties de ce qu'elles peuvent former recours contre le présent arrêt dans un délai de 30 jours dès sa notification auprès du Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 LUCERNE), par la voie du recours en matière de droit public, conformément aux art. 82 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF); le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, motifs et moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire ; il doit être adressé au Tribunal fédéral par voie postale ou par voie électronique aux conditions de l'art. 42 LTF. Le présent arrêt et les pièces en possession du recourant, invoquées comme moyens de preuve, doivent être joints à l'envoi.

La greffière : Florence SCHMUTZ

Le Président suppléant : Thierry STICHER

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.